



Nicolas HULOT, ministre d'État,
ministre de la Transition écologique et solidaire

Paris, le mardi 31 octobre 2017

Communiqué de presse

Conseil national de l'air : Nicolas Hulot mobilise les parties prenantes pour renforcer les actions en faveur de la qualité de l'air

Nicolas Hulot, ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire, a rencontré lundi 30 octobre l'ensemble des acteurs engagés dans la lutte contre la pollution atmosphérique, à l'occasion du premier Conseil national de l'air de 2017. Sur la base des conclusions du Bilan national de la qualité de l'air 2016, le ministre a rappelé son objectif de renforcer la mobilisation dans tous les secteurs concernés par la qualité de l'air.

Présenté lundi lors du Conseil national de l'air (CNA), le Bilan national de la qualité de l'air 2016 montre une amélioration globale de la qualité de l'air l'année dernière, malgré des dépassements des normes de qualité de l'air qui subsistent dans plusieurs zones du territoire.

Pour Nicolas Hulot, cette tendance confirme la nécessité d'un engagement total sur la pollution atmosphérique : « **les conclusions du Bilan 2016 sont encourageantes en matière de qualité de l'air, mais elles montrent que nous devons rester encore pleinement mobilisés pour protéger la santé des Français et agir dans l'ensemble des secteurs émetteurs : industrie, agriculture, résidentiel/chauffage au bois, mobilité.** »

Après un déplacement dans la vallée de l'Arve en septembre, qui a permis d'échanger avec les élus d'un territoire particulièrement touché par la pollution atmosphérique, ce CNA est une étape supplémentaire dans le déploiement opérationnel des actions en faveur de la qualité de l'air :

- Le CNA a été informé de la demande de Nicolas Hulot aux préfets de réaliser, avant le 31 mars 2018, des **feuilles de route opérationnelles et multi-partenariales** dans les zones visées par l'arrêt du Conseil d'État du 12 juillet 2017 (Nice, Marseille, Toulon, Paris, Vallée de l'Arve, Grenoble, Lyon, Montpellier, Toulouse, Reims, Strasbourg, Saint-Etienne, Martinique). Complémentaires aux plans de protection de l'atmosphère, ces feuilles de route prévoient des actions concrètes de court terme permettant d'aller plus loin et plus vite pour renforcer les moyens mobilisés en faveur de la qualité de l'air.
- Il a également débattu de l'avancée du **Plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques**, qui mobilise un panel d'actions sur l'ensemble des secteurs émetteurs (industrie, mobilité, agriculture, résidentiel) et pour tous les acteurs (collectivités, entreprises, particuliers).
- Le CNA a par ailleurs donné un avis favorable sur le projet d'interdiction des

incinérateurs de jardin, dispositif qui encourage une pratique interdite, polluante et pour laquelle il existe des alternatives (compostage, paillage, déchetterie).

- Le ministre a enfin précisé que la **première campagne nationale de mesure des pesticides dans l'air**, dont le glyphosate, débutera en 2018 pour une durée d'un an.

Focus sur le Bilan national de la qualité de l'air 2016

Le Conseil national de l'air a été l'occasion de présenter le Bilan national de la qualité de l'air 2016. Il confirme la tendance amorcée il y a plusieurs années d'amélioration globale de la qualité de l'air, sous l'effet des plans et mesures engagés par le Gouvernement, mais souligne la nécessité de poursuivre l'action dans les zones particulièrement touchées par la pollution atmosphérique. Les principales tendances :

- **une diminution globale des concentrations de polluants dans l'air ambiant** : depuis 2000, en situation de fond, les concentrations moyennes annuelles en dioxyde de soufre (SO₂) ont baissé d'environ 80 %, celles en dioxyde d'azote (NO₂) et en particules fines (PM₁₀) d'environ 30 %. En revanche, les teneurs moyennes estivales en ozone (O₃), très dépendantes des conditions météorologiques et du transport longue distance de polluants, n'évoluent pas de façon significative ;
- **une diminution du nombre d'agglomérations où l'on observe des dépassements des normes** ;
- **des dépassements des normes de qualité de l'air qui subsistent en certains points du territoire et notamment dans les zones fortement peuplées**. En 2016 ils concernent principalement trois polluants (le NO₂, les PM₁₀ et l'O₃), comme c'est le cas dans plusieurs pays européens. Ces dépassements concernent principalement la moitié Est de la France métropolitaine, l'Île de France et la Martinique.

[Retrouvez en ligne le Bilan national de la qualité de l'air 2016](#)

Retrouvez le communiqué de presse en ligne

Contact presse : 01 40 81 78 31
www.ecologique-solidaire.gouv.fr
[@Min_Ecologie](https://twitter.com/Min_Ecologie)